

~~Acte de décès de COTARD François [492] (1e partie)~~

No 5 Aujourd'hui septième jour du mois d'août
Mille Sept cent Quatre Vingt trois, l'annee seconde
de la République française, à dix heures du
matin, par devant leoy Jacques le Pelletier
de la commune de Thérouldeville département
de la Seine Inférieure, élu le deux de Janvier
dernier, pour recevoir les actes destinés à